



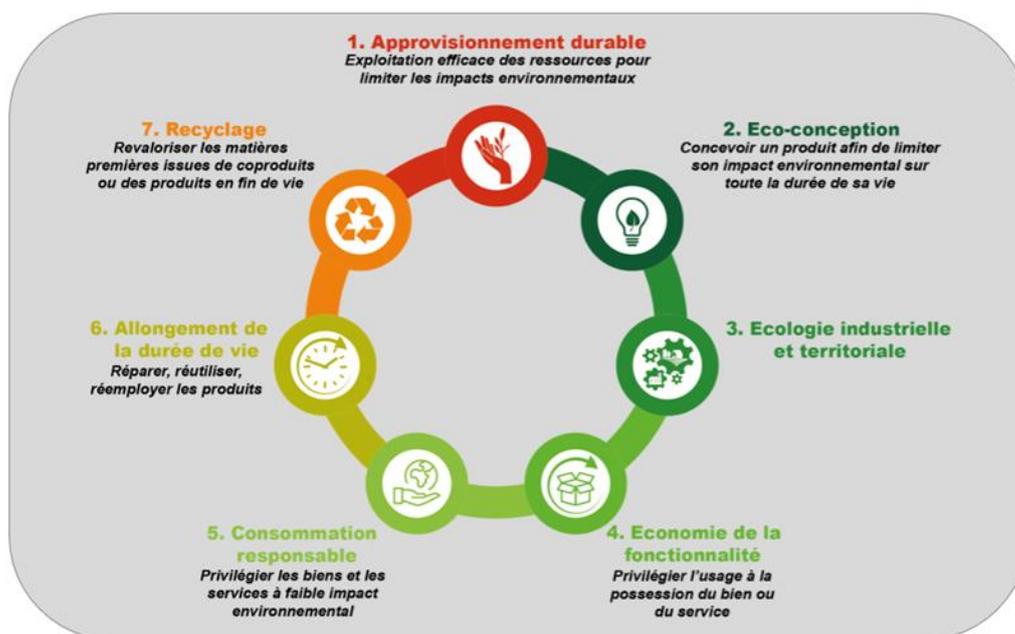
**FEUILLE DE ROUTE LILLOISE
POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
2022 - 2026**

POURQUOI UNE STRATEGIE LILLOISE D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET COMMENT ?

“L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle vise à passer d'une société du tout jetable, basée sur une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) vers un modèle économique plus circulaire.” *Source : Ministère de la Transition Ecologique*

L'économie circulaire à Lille : un ancrage local historique et structuré

En transformant radicalement les pratiques de conception, d'usage et d'achat, en vue d'une sobriété de l'utilisation des ressources, l'économie circulaire est un vecteur majeur de la transition écologique. Ce mode de production et de consommation fait donc partie intégrante de la stratégie lilloise pour une transition écologique juste, formalisée dans le Plan lillois pour le climat, et s'enrichit d'une longue tradition locale du réemploi avec la grande braderie attestée depuis le 12ème siècle.



Logiquement, la démarche d'économie circulaire traverse toutes les politiques municipales et prend place dans plusieurs documents cadre ou applicatifs comme le Pacte Lille bas carbone, le Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, la Stratégie d'Economie Sociale et Solidaire, la Stratégie Commerce et Artisanat, le Plan de mobilité employeurs, ou encore la Déclaration commune Ville de Lille - opérateurs de téléphonie mobile.

Déclinaison du Plan lillois pour le Climat qu'elle vient préciser ou compléter opérationnellement, la présente feuille de route pour l'économie circulaire ne reprendra pas l'ensemble des actions relevant

de l'économie circulaire qui y sont déjà intégrées, ni les actions développées dans les autres documents d'application ou cadres, comme par exemple :

- L'aménagement urbain durable, la rénovation urbaine et le soutien à la rénovation durable des logements anciens sociaux et privés
- La politique énergétique et l'accroissement du recours aux énergies de récupération
- Le développement de l'agriculture urbaine, le soutien à l'alimentation durable et aux circuits courts (jardins familiaux, cantines scolaires...)
- La prévention des déchets, en appui de la MEL (zéro déchets, biodéchets et compostage, lutte contre le gaspillage, outils électroniques, et les plastiques à usage unique...)

A travers sa stratégie d'économie circulaire, la Ville de Lille vise tout à la fois des objectifs de réduction de l'impact environnemental et climatique, de justice sociale et de développement économique, en :

- Contribuant à la diminution des émissions de 45% à l'horizon 2030 et à la neutralité carbone au plus tard en 2050
- Participant à la préservation des ressources et plus largement en réduisant et réparant les atteintes à l'environnement
- Accroissant la solidarité et l'insertion des habitants et en répondant à leurs besoins dans leur diversité, tant en matière de qualité de vie que d'un point de vue économique et social
- Favorisant l'emploi local et un développement économique soutenable
- Continuant d'encourager l'expérimentation et l'innovation sur le territoire lillois
- Assurant l'exemplarité de la Ville de Lille dans ses pratiques quotidiennes d'administration.

[Une feuille de route lilloise pour l'économie circulaire articulée au Plan d'action économie circulaire métropolitain.](#)

Evidemment, elle traduit en actions et met en œuvre le cadre législatif et réglementaire européen et national : Directive européenne relative aux déchets, Plan d'action économie circulaire européen du 11 mars 2019, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, loi Anti gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020, loi Climat et résilience du 24 août 2021...

Elle s'appuie aussi sur les plans régionaux et s'inscrit résolument en continuité avec la stratégie et le plan d'action économie circulaire adoptés par la Métropole Européenne de Lille le 28 juin 2021, dont elle constitue à la fois une déclinaison communale et un prolongement. Elle fait ainsi siennes les priorités de la stratégie métropolitaine avec ses 3 enjeux (mieux concevoir et mieux produire, moins gaspiller et prolonger la durée de vie, boucler la boucle des matériaux) et ses cinq filières de flux prioritaires (matériaux de construction, alimentation et biomasse, textile, distribution – logistique, déchets ménagers et assimilés) tout en les adaptant à son périmètre d'action.

La Ville de Lille regroupera ainsi déchets et textile sous un angle plus large de consommation responsable. Elle veillera à faciliter leur réalisation, dans le respect des compétences respectives de chacun, la MEL étant notamment compétente en matière de développement économique et de gestion des déchets.

Elle les complètera également sur ses champs de compétence propres (proximité, culture et manifestations, équipements et services à la population, commerce, nature en ville, achats publics...).

En conséquence, la Ville de Lille :

- déclinera localement les orientations (ex : composteurs individuels et collectifs, ressourceries...) prises par la MEL et la Région Hauts de France, pleinement compétentes dans la structuration des filières et la définition de politiques structurantes en matière d'économie circulaire (ex : déchets)
- animera le territoire en proximité : fera connaître et valorisera les initiatives pour encourager l'acculturation et faciliter le passage à l'acte ; mobilisera les acteurs de proximité privés et associatifs (commerçants, artisans, associations...) ainsi que les habitants
- accompagnera les initiatives émergentes et les orientera vers les partenaires compétents (MEL, Région...)
- répondra à la demande et aux besoins des habitants
- agira en propre à travers ses pratiques quotidiennes et ses achats publics (exemplarité de l'administration)

La stratégie lilloise d'économie circulaire est ainsi construite autour de 4 priorités :

- ANCRER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LE TERRITOIRE LILLOIS
- FAVORISER L'ECONOMIE CIRCULAIRE DANS LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE
- FAVORISER LES BOUCLES LOCALES POUR L'ALIMENTATION ET LES MATIERES ORGANIQUES
- FAVORISER UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

Une méthode participative et itérative avec les acteurs du territoire.

L'animation est bâtie sur le principe d'une co-construction dans la durée avec l'ensemble des parties-prenantes : citoyens, acteurs économiques, acteurs de l'innovation, acteurs associatifs, organisations professionnelles, universités, acteurs de l'emploi et de l'insertion, etc. La rédaction du présent document s'est notamment enrichie d'un appel à contribution auprès de plus de 1 000 acteurs du territoire, ainsi que des services municipaux.

Des temps de travail dédiés avec les acteurs (ateliers thématiques, formation, partage de bonnes pratiques...) seront organisés autant que nécessaire.

En matière de coopération décentralisée, également, la Ville de Lille contribuera à favoriser des projets d'échanges autour de l'économie circulaire.

Une méthode de suivi et de reporting assortie de la labellisation Economie circulaire de la démarche "Territoire engagé transition écologique" (ADEME).

Comme pour l'ensemble de ses documents cadre en matière de transition écologique, la Ville de Lille souhaite se doter d'indicateurs de suivi.

Parce que c'est un support méthodologique précieux, la labellisation "Economie Circulaire" du programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE » de l'ADEME sera également travaillée.

PRIORITE 1 :

ANCRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE TERRITOIRE LILLOIS

Action 1. Animer le territoire et faire connaître l'économie circulaire

La diffusion de l'économie circulaire nécessite la mobilisation, en proximité, des acteurs qui relèvent plus directement de la compétence municipale (commerçants et artisans, associations, acteurs culturels, écoles...) mais aussi des habitants dans leur diversité.

- **Mettre en synergie les acteurs locaux de l'économie circulaire**

Pour faciliter la mobilisation, la Ville de Lille va s'engager dans :

- Le recensement des acteurs agissant à Lille à travers un répertoire facilitant la mise en réseau et les actions communes ;
- L'animation de ce réseau lillois-lommois-hellemmois des acteurs de l'économie circulaire pour susciter des coopérations.

- **Promouvoir et valoriser les acteurs économiques engagés**

- Organiser des temps de formation ciblés en lien avec la MEL, la Région Hauts de France, les chambres consulaires et les organisations professionnelles sur les enjeux et principes de l'économie circulaire dans un souci d'amélioration des pratiques et process à l'instar des ateliers pratiques du Pacte Lille bas carbone ;
- Mettre en valeur les acteurs locaux et leurs initiatives remarquables par les canaux de communication de la Ville.

- **Engager les commerçants et artisans du territoire dans la démarche**

- Organiser des temps de sensibilisation et de formation spécifiques en lien avec les chambres consulaires ;
- Créer un dispositif d'accompagnement au changement de leurs pratiques sur le modèle des correspondants énergie-eau mis en place à la Ville de Lille.

- **Sensibiliser et faciliter le passage à l'acte des habitants et des associations**

- Mettre en exergue des temps dédiés à l'économie circulaire dans le calendrier annuel des manifestations, par exemple lors de week-ends Récup' (cycles de conférences, démonstrateurs...), des braderies...
- Organiser pendant la Semaine européenne de la réduction des déchets, des actions de promotion de l'économie circulaire avec les acteurs engagés du territoire ;

- Diffuser des bonnes pratiques ou porter à connaissance des initiatives et des solutions existantes par des campagnes de communication grand public, la mobilisation des canaux de communication municipaux et en partenariat avec des médias du territoire ;
- Elaborer et diffuser un répertoire des acteurs lillois engagés accompagné d'une cartographie dynamique en ligne (repair cafés, points de collecte ou de compostage, ressourceries, commerçants engagés...).

La Ville de Lille, qui octroie chaque année près de 25M€ de subventions auprès d'environ 700 associations, poursuivra également l'éco responsabilisation du monde associatif, à travers :

- Des formations, comme sur le guide municipal des événements éco responsables qui comporte un important volet économie circulaire ;
- Des informations sur les bonnes pratiques associatives transmises via la Maison de l'ESS, la Maison des associations ou la MRES auprès de l'ensemble du monde associatif;
- L'intégration dans les conventions de partenariat ou de financement de clauses liées à l'économie circulaire.

Action 2 : Créer un environnement favorable à l'émergence d'un système local

- **En facilitant l'accès au foncier et à l'immobilier pour développer des projets d'économie circulaire et logistiques à Lille, Hellemmes et Lomme**

La Ville de Lille souhaite poursuivre et amplifier son rôle de facilitateur dans l'accès au foncier et à l'immobilier pour les acteurs de l'économie circulaire afin de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives en :

- Inscrivant dans la planification urbaine (PLUi) des conditions favorables au développement de l'économie circulaire et l'intégrer dans la programmation des opérations d'aménagement (ZAC) ;
- Priorisant l'économie circulaire dans les opérations d'urbanisme transitoire pour tester, expérimenter, ajuster des modèles économiques soutenables, dans le patrimoine municipal, métropolitain ou encore en lien avec l'EPF ;
- Identifiant des fonciers pouvant accueillir des projets d'économie circulaire ou de logistique urbaine tant dans le patrimoine public que dans le patrimoine privé ;
- Etudiant, avec la MEL et la Région, l'opportunité de créer un ou des lieux mutualisés dédiés à la production et/ou à la commercialisation en économie circulaire, afin de permettre l'émergence d'initiatives.
- Ancrant l'économie circulaire et la seconde main dans les linéaires commerciaux et réserver des espaces pour tester des nouveaux modèles économiques en particulier dans les périmètres de rénovation urbaine (boutiques éphémères, boutiques à l'essai...);
- Menant avec la MEL une réflexion pour la mise en place d'une matériauthèque intercommunale pour la culture, le spectacle et le cinéma permettant la centralisation et le stockage des décors, cimaises, costumes et accessoires pour renforcer leur réutilisation.

Dans cette perspective, la création d'un village du réemploi et d'une déchetterie inversée est envisagée en urbanisme transitoire sur le site de l'ex-Castorama à Hellemmes dans le cadre d'un partenariat MEL – EPF Hauts de France – Ville de Lille.



- **Logistique urbaine**

Parce que les acteurs de la distribution - logistique occupent un rôle déterminant dans la chaîne de valeur des filières de l'économie circulaire orientées vers les circuits courts et le réemploi, la MEL a positionné la logistique comme un enjeu transversal de son plan pour l'économie circulaire. Le développement d'une logistique durable et respectueuse de la sobriété en cœur de ville constitue également un axe important de la Zone à Faibles Emissions qui sera mise en place. La Ville de Lille souhaite y participer activement en contribuant à :

- La connaissance des flux d'approvisionnement des acteurs économiques du territoire lillois grâce à l'observatoire économique ;
- La sensibilisation des fédérations professionnelles à la logistique urbaine, l'identification des pistes de mutualisation et l'accompagnement à la mise en œuvre du dernier kilomètre très faiblement carboné ;
- La création d'un rendez-vous régulier avec les acteurs concernés par la logistique urbaine dans le cadre d'une coopération notamment avec la MEL, l'ADULM, les VNF, le Port de Lille, la CCI et la CMA ;
- L'identification des moyens d'action municipaux : réglementation, contribution à l'amélioration de la performance de la livraison en 1ère présentation pour réduire les flux, localisation des aires de livraison et de stockage...
- En lien avec la MEL, la conduite d'une réflexion sur les outils du PLU et de l'aménagement favorables à une logistique urbaine plus performante ;
- Un soutien aux initiatives développant des solutions innovantes (cyclo logistique, services mutualisés de logistique...) notamment en participant à des appels à projet ;
- Un renouvellement de la convention de partenariat avec le groupe La Poste intégrant la logistique urbaine.

- **Accompagner et soutenir les porteurs de projet et l'emploi**

La Ville de Lille a déjà prévu de renforcer son accompagnement des porteurs de projet d'économie circulaire dans le cadre de sa stratégie d'économie sociale et solidaire (appel à projet permanent, fonds dédiés...).

Par ailleurs ces nouvelles activités induisent des besoins en main d'œuvre qu'il s'agit d'accompagner en suivant les filières génératrices d'emplois notamment : entretien / réparation / réemploi / upcycling en lien avec Lille Avenirs (Maison de l'Emploi de Lille - Lomme – Hellemmes) pour anticiper les besoins et former aux métiers de la transition écologique.

- **Favoriser les expérimentations et innovations**

La Ville de Lille souhaite continuer à être un territoire d'expérimentation et d'innovation en matière d'économie circulaire (low tech, économie de la fonctionnalité et de la coopération...) en développant des échanges et des partenariats de recherche avec le monde universitaire par exemple avec la Chaire industrielle RECONVERT¹ ou encore JUNIA.

Action 3 : La Ville de Lille agit directement en faveur de l'économie circulaire dans une politique d'achats responsables

Les achats responsables constituent un levier important pour contribuer au développement de l'économie circulaire sur le territoire lillois. D'ores et déjà engagée dans un SPASER depuis 2019, elle dispose d'une expérience importante dans la rédaction des clauses sociales ou environnementales (52,3% des marchés publics lillois fin 2021) qu'elle souhaite encore renforcer dans un processus d'amélioration continue.

- **Pour développer la sobriété, le réemploi et la réparation, la Ville de Lille ambitionne de :**

- Accompagner chaque politique municipale d'un diagnostic des potentialités de sobriété, mutualisation, réemploi, réparation ;
- Accompagner la montée en compétence des services thématiques en matière d'économie circulaire et de zéro déchet ;
- Permettre la concrétisation de solutions de réutilisation de biens et produits grâce à l'accès des services municipaux à des outils mutualisés dans un makerspace, à l'extension de l'expérimentation actuelle d'abonnement et de formation d'agents au TechShop, au développement de capacités de réparation interne (identification des compétences et des moyens existants ou nécessaires...) ou externe ;
- Développer une plateforme numérique et/ou physique à destination des services municipaux pour faciliter l'allongement de la durée de vie et d'usage des biens mobiliers (réparation, mutualisation, dons en interne, vente aux enchères, dons aux associations...) ainsi que le réemploi des matériaux (équipements, menuiseries, peintures...) à destination des différents services des communes de Lille, Lomme et Hellemmes ;
- Concrétiser des projets plus spécifiques comme le réemploi des monuments et objets funéraires : marbrerie solidaire, ventes, réutilisation du marbre ;
- Accroître le réemploi dans la politique culturelle municipale en s'appuyant notamment sur l'expérience acquise par les acteurs culturels comme le Palais des Beaux-arts ou l'Opéra. Il s'agira également de développer le suivi et la mise en valeur de ces pratiques ;
- Mettre en place un appel à manifestation d'intérêt pour développer des solutions de réutilisation de certains déchets municipaux récurrents (bâches, oriflammes...).

- **Dans ses achats publics, la Ville de Lille va :**

- Favoriser l'interconnaissance entre les services municipaux et les acteurs du territoire et accompagner les opérateurs économiques pour répondre aux attentes des collectivités en

¹RECONVERT = Gestion spatiale et tempoRelle des rEssources issues de la déCONstruction sélectiVe des bâtiments, pour une démarche d'économie circulaire à l'échelle du tERriToire de la MEL et des Hauts-de-France. Cette Chaire industrielle est portée par l'IMT Nord Europe.

matière d'achats de fournitures participant de l'économie circulaire (informatique, véhicules, mobilier, etc.):

- Faire évoluer les pratiques d'achats de matériel informatique par la Ville pour répondre aux obligations de la loi AGEC et augmenter la durabilité des équipements numériques de la Ville (indice de réparabilité, indice de durabilité, maintenance et prévention) :
- Dans le cadre du verdissement de la flotte des véhicules municipaux, étudier les opportunités de retrofit selon les types de véhicules (deux roues, voitures, poids lourds...) afin de limiter l'achat de véhicules neufs ;
- Attirer de nouveaux opérateurs économiques ou susciter l'esprit d'entreprendre des porteurs de projet dans le cadre de l'ESS ;
- Expérimenter une approche d'économie de la fonctionnalité quand cela est possible.

Pour ce dernier point, des freins sont encore présents notamment dans les méthodes d'évaluation des politiques publiques; l'investissement étant considéré plus vertueux que les dépenses de fonctionnement. Nous nous associerons à France Urbaine pour faire évoluer le sujet.

PRIORITE 2 :

FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE RENOUVELLEMENT DE LA VILLE

Action 1 : Identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs agissant en matière d'aménagement, de construction ou de rénovation

A cette fin, la Ville de Lille agira à travers :

- Le Pacte Lille bas carbone ;
- La Maison de l'habitat durable qui s'enrichira d'actions d'information et de promotion de l'économie circulaire dans les projets de rénovation des particuliers : promotion des matériaux relevant de l'économie circulaire (ex : isolants issus du recyclage), incitation au réemploi dans les chantiers de rénovation, sensibilisation à la gestion des déchets de chantiers pour les projets en auto-réhabilitation...
- Une participation aux côtés de la MEL, l'ADULM et la Région :
 - Au référencement et à l'élaboration d'une « toile industrielle » des différents acteurs susceptibles de récupérer, réemployer, réutiliser, recycler les matériaux issus des démolitions et réhabilitations
 - A la mise en valeur des chantiers en cours ou à venir afin de favoriser les synergies et mutualisations, et en la relayant auprès du réseau du Pacte Lille bas carbone.
- La mobilisation des opérateurs (SORELI, SPL Euralille, Fabrique des quartiers, EPF, aménageurs privés, bailleurs...) intervenant dans des projets de recyclage foncier et de transformation urbaine et paysagère impulsés par la collectivité - pour identifier des actions mutualisables, à l'instar notamment des initiatives pionnières en matière d'économie circulaire menées à Fives-Cail.

Action 2 : Identifier les gisements de matériaux issus de la réhabilitation et de la déconstruction

En appui auprès des acteurs locaux compétents, la Ville de Lille contribuera à cet objectif essentiel en matière d'économie circulaire dans le BTP et le bâtiment :

- Dans le cadre de la Chaire Industrielle RECONVERT, sera mis en place un outil numérique prospectif pour la quantification/qualification des matériaux issus de potentielles opérations de réhabilitation ou déconstruction sélective, par une approche urbanistique et géomatique.
- Elle participera à un projet partenarial visant à créer un outil digital fonctionnel pour la mise en relation des utilisateurs de gestion de flux de matières et produits issus de la déconstruction, à recycler, réemployer ou réutiliser, et ceci afin d'organiser leur prise en charge par les acteurs d'un territoire.

Action 3 : Accompagner les acteurs de l'aménagement, de l'immobilier et de la construction

En continuité des actions du Pacte Lille Bas carbone, et pour faciliter ou en amplifier la mise en œuvre, la Ville :

- Coopérera avec la MEL, pour:
 - Renforcer, dans l'écriture du PLU la vocation de certains fonciers à devenir des espaces de stockage, de plateformes d'échange, etc.
 - Adapter le règlement de voirie pour faciliter les opérations d'économie circulaire.
 - Faciliter l'occupation temporaire de l'espace public (taxe d'occupation du domaine public) pour les opérations intégrant de l'économie circulaire qui demandent des déconstructions sélectives plus longues, dans le but de permettre le stockage et de mettre ainsi à disposition des matériaux issus des déconstructions et d'améliorer la gestion du tri sur les chantiers.
- Favorisera l'émergence de plateformes locales d'économie circulaire, de traitement et d'échange des matériaux en :
 - Facilitant la mise à disposition de matériaux de réemploi via une plateforme physique adressée aux particuliers (déchèterie inversée) sur le site ex-Castorama à Hellemmes avec la MEL.
 - Favorisant la mise en place d'une plateforme d'échange et de réemploi des matériaux du BTP, adressées aux artisans et PME pour le territoire de Lille-Lomme-Hellemmes (maintien des responsabilités et garanties).
 - Travaillant aux côtés de la MEL pour développer la logistique liée à mise en œuvre de l'économie circulaire dans les filières de l'aménagement, des infrastructures et du BTP.
- En lien avec la MEL, explorera les potentialités de valorisation des eaux non conventionnelles pour réduire la consommation d'eau et préserver la ressource, comme:
 - Renforcer l'utilisation du Réseau d'eau industrielle existant sur le territoire lillois et privilégier la valorisation des eaux d'exhaure, par exemple du Palais des Beaux-Arts.
 - Renforcer l'utilisation du Réseau d'eau industrielle existant sur le territoire lillois pour les opérations de nettoyage et l'alimentation des jardins publics.
 - Poursuivre le travail entamé (Bâtiment du Centre Technique Municipal par exemple) sur la récupération des eaux pluviales pour réduire la consommation d'eau potable dans les usages sanitaires ou de nettoyage.

PRIORITE 3 :

FAVORISER LES BOUCLES LOCALES POUR L'ALIMENTATION ET LES MATIERES ORGANIQUES

A travers le Plan d'Alimentation Territorial ainsi que le Schéma Directeur des Déchets Ménagers de la MEL, la Ville de Lille et les communes associées Hellemmes et Lomme ont vocation à faciliter le déploiement de cette politique métropolitaine en proximité. Elles y contribueront principalement à travers la priorité 5 – action 3 (développer l'économie circulaire, réduire les déchets, et agir sur l'alimentation) du Pacte lillois pour le climat.

En complément de ces actions, les Villes de Lille, Hellemmes et Lomme vont :

Action 1 : Valoriser les déchets alimentaires et les déchets verts

- En tant qu'administration produisant des biodéchets : généraliser avec l'appui de la MEL leur valorisation dans tous les sites municipaux (notamment EPHAD et crèches), dans la continuité de la mise en place de la collecte des biodéchets au restaurant municipal et dans les restaurants scolaires ;
- Créer des boucles locales de matières (terre, compost.) pour régénérer les sols (trame brune).

Action 2 : Soutenir les circuits courts

- Favoriser l'accès à une alimentation en circuits courts et en vrac pour les populations à revenus modestes ;
- Etudier l'opportunité de monter un projet de légumerie pour approvisionner notamment les restaurants municipaux.

Action 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

- Faire connaître aux citoyens les solutions lilloises de lutte contre le gaspillage alimentaire et encourager les nouveaux projets.
- Encourager le développement de solutions de lavage industriel de proximité pour favoriser le réemploi de contenants pour le vrac ou la consigne / recharge ;
- Mobiliser et mettre en relation les acteurs du territoire en :
 - Formant/informant les commerçants et artisans des évolutions réglementaires en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire et non alimentaire en utilisant les supports de communication existants et en facilitant la mise en lien avec les associations du territoire porteuses de solutions de redistribution ou de valorisation des invendus ;
 - Accompagnant les commerçants et les associations de solidarité pour que ces dernières puissent redistribuer les invendus ;
 - Sensibilisant les restaurateurs à l'obligation des "Doggy Bag", en lien avec les unions commerciales, et en utilisant les supports de communication existants.

PRIORITE 4 :

FAVORISER UNE CONSOMMATION PLUS RESPONSABLE

La Métropole Européenne de Lille a défini le textile comme filière prioritaire. La Ville de Lille, et ses communes associées Hellemmes et Lomme, souhaitent y contribuer en l'intégrant plus largement dans sa priorité 5 "production et consommation" du Plan Lillois pour le climat qui intègre des actions essentielles pour l'économie circulaire notamment en encourageant les démarches zéro déchet, la lutte contre les plastiques à usage unique, un numérique responsable. La stratégie Commerces et Artisanat précise également des actions en matière de consommation responsable (marchés propres, éco gestes, éco événements, promotion des contenants réutilisables...).

En complément, Lille, Hellemmes et Lomme ont l'ambition d'impulser une dynamique "Lille répare" et de soutenir le développement des solutions de réemploi sur le territoire, parce qu'allonger la durée de vie et d'usage des biens de consommation est l'un des leviers essentiels de l'économie circulaire.

Par l'importance de sa population comme par son attractivité commerciale, ainsi que par les achats qu'elle est amenée à faire, la Ville de Lille-Lomme-Hellemmes accorde une place particulièrement importante à cet enjeu dans le cadre de sa stratégie économie circulaire.

Action 1: Lutter contre les produits à usage unique

Outre les actions de lutte contre les plastiques à usage unique déjà validées et engagées, Lille, Hellemmes et Lomme souhaitent :

- Former et sensibiliser les agents des crèches et les familles : couches lavables, consommables réutilisables...
- Limiter par arrêté municipal l'utilisation des produits à usage unique dans l'espace public lors des grandes manifestations et conditionner progressivement l'occupation du domaine public à la mise en place de démarches zéro déchet en s'appuyant sur le guide des événements éco responsables.

Action 2: Impulser une dynamique "Lille répare"

La Ville de Lille souhaite impulser la dynamique "Lille Répare" afin d'engager le territoire dans une dynamique globale en faveur de l'entretien et de la réparation des biens de consommation sous tous ses angles :

- Plusieurs approches pratiques : J'entretiens / Je répare moi-même / Je fais réparer / Je donne pour que ce soit réparé au bénéfice de quelqu'un d'autre
- Tous types de publics
- Diversité des biens concernés : équipements électriques et électroniques, habillement, mobilier et décoration, équipements de sport et de loisirs, vélos, instruments de musique, outils de jardinage et de bricolage, bijouterie-horlogerie...

Les actions municipales seront les suivantes :

- Sensibiliser les habitants et consommateurs :
 - Communiquer auprès du grand public sur les enjeux et solutions de réparation pour faire progresser la culture de la réparation auprès des habitants.

- Renforcer et promouvoir les circuits de récupération et de réemploi des équipements et terminaux numériques avec les opérateurs signataires de la Déclaration commune opérateurs de téléphonie mobile – Ville de Lille.
- Organiser un événement régulier autour de l’entretien et la réparation pour que les citoyens découvrent les solutions locales et se familiarisent avec la culture de la réparation.
- Soutenir le développement de solutions de réparations bénévoles et professionnelles :
 - Renforcer la mobilisation des Repair Cafés, leur fonctionnement en réseau, la montée en compétence et la valorisation des bénévoles ;
 - Produire un diagnostic des acteurs de la réparation sur le territoire lillois ;
 - Accompagner le déploiement des acteurs de la réparation en mobilisant les artisans réparateurs lillois et en les faisant connaître aux habitants dans le cadre de la cartographie dynamique des solutions.

Action 3 : Soutenir et développer des solutions de réemploi à Lille

- Le soutien et la promotion d’évènements de trocs, dons, ventes de jouets et matériels de puériculture entre parents au sein des Etablissements d'accueil de jeunes enfants municipaux.
- En complément de la ressourcerie adossée à la Maison des solidarités, encourager et développer l’implantation de ressourceries et recycleries sur le territoire, par exemple en matière de jouets, équipements sportifs, produits de bricolage, matériel médical...
- Faire de la réparation et du réemploi, un vecteur d’insertion professionnelle et d’emploi dans le cadre de la candidature de Lille-Fives pour le dispositif “Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée” (TZCLD) : inscrire les dynamiques de réemploi en priorité dans les activités portées par l’Entreprise à but d’Emplois (axe collecte) ; candidature déposée à date de rédaction de la présente feuille de route, en cours d’instruction.

Action 4 : Accompagner une dynamique commerciale circulaire

- Identifier et accompagner la mise en œuvre de solutions innovantes à destination des commerçants/artisans en matière d’upcycling, économie de la fonctionnalité, consigne et réemploi ;
- Mettre en valeur des commerçants et artisans mettant à disposition des citoyens les matériels dont ils n’ont plus l’usage (palettes, cartons...) dans le cadre de l’outil de cartographie dynamique et de répertoire.

Avec cette feuille de route, complétant ses autres documents stratégiques, la Ville de Lille accentue l’ancrage de l’économie circulaire sur son territoire. Elle s’inscrit dans une démarche continue à l’écoute des opportunités d’innovations techniques et d’usages qui nous permettront d’aller vers un territoire bas carbone socialement juste.